

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal tenue le 5 mai 2020 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf, par visioconférence
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Croix-Rouge canadienne - Contribution annuelle à l'entente du Service aux sinistrés;
- 10.2 Adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique ;
- 10.3 Autorisation de paiement à la Fédération québécoise des municipalités pour des honoraires pour services professionnels de recherche en eau souterraine;
- 10.4 Offre de prix de l'entreprise SOLINOV inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés;
- 10.5 Contrat pour le scellement de fissure – Perma Route inc.;
- 10.6 Vérification de la pompe du puits numéro 5.

ADOPTÉE

123-05-2020

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 7 avril 2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 7 avril 2020.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : Procès-verbal du conseil d'administration du 25 mars 2020;
2. Approbation du Règlement décrétant un emprunt de 3 517 824 \$ et une dépense de 3 517 824 \$ pour l'exécution des travaux réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

124-05-2020

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'avril 2020 d'une somme de 97 179,61 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 59 540,40 \$.

ADOPTÉE

3.2 Adoption du *Règlement numéro 2019-320-01 modifiant le règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020*

125-05-2020

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 4 février 2020, le *Règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020*;

ATTENDU QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil municipal que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt des versements et en reportant les échéances des versements;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 15 du Règlement 2019-320 afin de revoir le taux d'intérêt pour les versements des taxes municipales considérant la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n°177-2020 du 13 mars 2020;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), un avis public fut diffusé sur le territoire de la Municipalité afin de permettre aux électeurs de faire connaître leur opposition au projet de règlement, et ce, dans un délai de 15 jours de la publication dudit avis;

ATTENDU QU'à l'expiration du délai prévu aux articles 16 et 17 de la Loi, aucun électeur n'avait manifesté son opposition au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur Claude Larocque lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de soixante-douze (72) heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

126-05-2020	<p>3.3 Retrait de dossier pour non-paiement de taxes</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de matricule numéro 6857-61-9357.34 a payé ses taxes dues pour l'année 2018;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le dossier soit retiré de la procédure pour non-paiement de taxes.</p> <p style="text-align: center;"><u>ADOPTÉE</u></p>
127-05-2020	<p>3.4 Paiement électronique des fournisseurs - PG Solutions</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances actuelles, la Municipalité souhaite diminuer la production et l'envoi de chèque papier et ainsi, prioriser le paiement électronique (sans contact) des fournisseurs;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le produit actuel PG MegaGest inclut l'application Transphere qui est une solution de paiement électronique complète permettant de payer les fournisseurs par dépôt direct;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PG Solutions offre la mise en place et la formation de Transphere au montant de 200,00 \$, plus les taxes applicables, et les frais de transaction par la suite;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la mise en place de Transphere permettra de faire une économie de temps, une économie sur les coûts des chèques et une économie sur l'impression;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise PG Solutions pour la mise en fonction de Transphere, et ce, au montant de 200,00 \$, plus les taxes applicables, et les frais de transaction.</p> <p style="text-align: center;"><u>ADOPTÉE</u></p>
128-05-2020	<p>3.5 Remboursement de la marge de crédit temporaire RBC du garage municipal</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit temporaire RBC pour le garage municipal a des frais d'intérêts élevés;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a les liquidités nécessaires pour effectuer le remboursement de la marge de crédit temporaire;</p>

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'effectuer le remboursement, et ce, au montant de 1 126 542,94 \$ de la marge de crédit temporaire RBC pour le garage municipal.

ADOPTÉE

4. Administration

- 4.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
-

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

- 4.2 Adoption du règlement numéro 2020-324 intitulé « *Règlement numéro 2020-234 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux* »
-

129-05-2020

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* (RLRQ, c.E-2.2) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Upton a, en vertu de l'article 5 de ladite Loi, adopté à la majorité des deux tiers de ses membres, le *Règlement numéro 2019-318 relatif à l'assujettissement aux districts électoraux*;

ATTENDU QUE ces chapitres de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* (RLRQ, c.E-2.2) s'appliqueront lors de la première élection générale qui suit, pourvu que ce règlement soit en vigueur pendant la deuxième année civile qui précède celle où doit avoir lieu cette élection générale;

ATTENDU QUE, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi, le nombre de districts électoraux pour la Municipalité d'Upton doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à se conformer aux exigences de l'article 12 de la Loi, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

ATTENDU QU'aucune opposition au projet de règlement n'a été déposée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 5 mai 2020 et que tous les membres du conseil présents aient déclaré l'avoir lue et renoncé à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE

4.3 Achat d'un ordinateur portable pour la direction générale

130-05-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 118-04-2020 décrétant un budget de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un nouveau MacBook Pro pour la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE les offres de prix soumises par l'entreprise Rive-Tech Informatique inc. excédaient le budget décrété;

CONSIDÉRANT LA première offre de prix au montant de 2 920,96 \$, plus les taxes applicables, pour un MacBook Pro ainsi qu'un clavier et une souris, celui-ci contenant le même espace de mémoire que le portable actuel de la directrice, soit 256 GO et cela est insuffisant;

CONSIDÉRANT LA deuxième offre de prix au montant de 3 899,95 \$, plus les taxes, pour un MacBook Pro contenant le double d'espace de mémoire que le portable actuel de la directrice, un clavier et une souris;

CONSIDÉRANT L'urgence de remplacer le MacBook Pro de la directrice générale, l'offre de prix au montant de 3 899,95 \$, plus les taxes, a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien MacBook Pro sera utilisé pour le service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'achat d'un nouveau MacBook Pro et des accessoires pour la direction générale au montant de 3 899,95 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.4 Demande de propositions pour une enseigne numérique

Ce point est retiré.

4.5 Résiliation de contrat avec B2B2C – Gestion des courriels

131-05-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite revoir les solutions informatiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier le contrat avec l'entreprise B2B2C;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses encourues par le fournisseur devront être payées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit résilié le contrat avec l'entreprise B2B2C;

QUE soient payés à l'entreprise les frais de résiliation, si nécessaire.

ADOPTÉE

4.6 Mandat pour révision des services informatiques

132-05-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les services informatiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix soumise par l'entreprise Rive-Tech Informatique inc. au montant de 5 912,00 \$, incluant entre autres :

- Des licences Microsoft 365 Business Standard;
- L'installation du logiciel de sauvegarde en ligne;
- L'installation de logiciel de support à distance;
- La configuration de one drive entreprise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater l'entreprise Rive-Tech Informatique inc. pour revoir les services informatiques de la Municipalité au montant de 5 912,00 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

4.7 Adoption des états financiers de l'Office d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

133-05-2020

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport des états financiers de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Les membres du conseil en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter les états financiers pour l'année 2018 de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton tel que déposé.

ADOPTÉE

4.8 Vacances annuelles des employés municipaux

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2020 et les prévisions des dépenses du mois de mai 2020

134-05-2020

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2020 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2020 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2020, un budget de 10 200,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2020

135-05-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2020, un budget de 50 520,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

136-05-2020

6.2 Contrat de déneigement et déglacage avec le ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement et déglacage entre la Municipalité et le ministère des Transports arrive à échéance le 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports propose de renouveler le contrat pour un montant de 62 949,62 \$ par période contractuelle, pouvant être renouvelé par tacite reconduction pour deux (2) années supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton accepte le contrat tel que soumis par le ministère des Transports pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières pour la saison 2020-2021 au montant de 62 949,62 \$, et ce, pour une durée d'un an;

QUE soient autorisés monsieur Guy Lapointe, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'entretien d'hiver.

ADOPTÉE

137-05-2020

6.3 Modification au prix de vente d'équipement usagé

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 477-12-2019 autorisant la vente d'équipements usagés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le prix de la rétrocaveuse avec pelle, de marque Ford, moteur New Holland, celle-ci n'étant toujours pas vendue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la modification du prix de vente de cet équipement, comme suit :

Équipement	Nouveau prix
Tracteur avec pelle rétrocaveuse Ford	5 000,00 \$

ADOPTÉE

138-05-2020

6.4 Permanence de monsieur Étienne Labonté, journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire de monsieur Étienne Labonté, journalier aux travaux publics est échue depuis le 2 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation réalisée par monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, répond à l'ensemble des critères et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper le poste;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la permanence de monsieur Étienne Labonté, journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE

- 6.5 Mandat pour la réalisation du contrôle qualitatif lors des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes

139-05-2020

CONSIDÉRANT L'obligation d'attribuer un mandat pour le contrôle qualitatif lors des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

CONSIDÉRANT QUE quatre des cinq firmes contactées ont déposé une offre de prix;

CONSIDÉRANT LA réception, sur invitation, des offres de prix suivantes :

Firme	Prix (taxes incluses)
Laboratoires de la Montérégie	31 470,96 \$
Englobe Corp.	35 335,85 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc	37 723,30 \$
Les Services EXP inc.	40 544,64 \$

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Lafontaine, président de la firme Techni-consultant, recommande la proposition reçue de la firme « Laboratoires de la Montérégie » conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit octroyé le mandat à Laboratoires de la Montérégie au montant de 31 470,96 \$, incluant les taxes;

QUE le mandat soit accepté conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2020-322 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relatif au financement du projet de réfection de ponceaux et travaux de voirie sur diverses routes à Upton;

140-05-2020

QUE la firme n'ait droit à aucun dédommagement ni aucune compensation du fait que la Municipalité d'Upton décide de mettre fin au mandat au motif que l'une ou les deux conditions énoncées précédemment ne sont pas réalisées.

ADOPTÉE

6.6 Mandat pour le fauchage de fossé pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été contactées pour le fauchage des levées de fossés sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA réception, sur invitation, des offres de prix suivantes :

Entreprises	Prix (incluant les taxes)
9253-4015 Québec Inc.	15 866,55 \$
Les entreprises Belle Rose Inc.	11 497,50 \$
André Paris Inc	10 232,76 \$

CONSIDÉRANT QUE toutes les offres de prix sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, recommande la proposition reçue de l'entreprise André Paris Inc.;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit mandatée l'entreprise André Paris Inc pour le fauchage des levées de fossés, et ce, au montant de 10 232,76 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Résultat de l'appel d'offres 18180 concernant des services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis d'assainissement de ses eaux usées

L'appel d'offres a été diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et un addenda a été publié afin de repousser la date d'ouverture des soumissions.

De ce fait, ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

- 7.2 Aide financière à l'organisme de bassin versant de la Yamaska – Campagne d'information Lingettes et cuvettes, un mauvais mélange!
-

Le conseil en prend bonne note de la proposition de l'OBV Yamaska de lancer une campagne d'information intitulée Lingettes et cuvettes, un mauvais mélange! pour amener les citoyens à changer leurs comportements.

- 7.3 Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable
-

141-05-2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat de fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable vient à échéance cette année et que conformément à la loi, la Municipalité ne peut renouveler le contrat pour un mandat supplémentaire de douze mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un appel d'offres pour un contrat du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 avec possibilité de renouvellement pour quatre (4) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable.

ADOPTÉE

- 7.4 Création d'un comité sur l'assainissement des eaux usées et l'eau potable
-

142-05-2020

CONSIDÉRANT LES projets d'infrastructures à venir pour l'assainissement des eaux usées et l'eau potable;

CONSIDÉRANT LA nécessité de créer un comité;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que, soit désigné les conseillers, messieurs Alain Joubert, Claude Larocque et Mathieu Beaudry.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'avril 2020

Le point est retiré.

8.2 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.3 Renouvellement de l'adhésion à Culture Montérégie

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

8.4 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020

143-05-2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020 qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé un projet pendant la relâche scolaire 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, à signer pour et au nom de la Municipalité le rapport final dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE

8.5 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Amélioration des installations de loisirs et promotion des loisirs pour la famille

144-05-2020

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS);

CONSIDÉRANT QU'en raison de la situation actuelle concernant la COVID-19 certains projets ne pourront être réalisés avant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de repousser la réalisation des activités prévues jusqu'au 31 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout addenda à l'entente d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2020
-

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2020-327 intitulé « *Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée* »
-

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

- 9.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2020-327 intitulé « *Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée* »
-

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

- 9.4 Suspension des procédures concernant les dérogations mineures et les projets de règlement
-

CONSIDÉRANT QU'en raison de la situation actuelle concernant la COVID-19 et suivant l'arrêté ministériel 2020-008, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité :

QUE soient suspendues les procédures relatives aux dérogations mineures et celles suivant l'adoption des premiers projets des règlements numéro 2020-325, 2020-326 et 2020-327;

QUE soit émis un avis public lorsque les dates des assemblées publiques de consultation seront déterminées.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Croix-Rouge canadienne - Contribution annuelle à l'entente du Service aux sinistrés

CONSIDÉRANT L'entente entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne pour les services d'accueil, d'information, d'hébergement de secours, d'alimentation de secours, d'habillement de secours et de premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle est calculée à raison de 0,17 \$ par habitant pour un total de 365,84 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le paiement de la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne au montant de 365,84 \$.

ADOPTÉE

10.2 Adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

10.3 Autorisation de paiement à la Fédération québécoise des municipalités pour des honoraires pour services professionnels de recherche en eau souterraine

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

10.4 Offre de prix de l'entreprise SOLINOV inc. pour le recyclage en milieu agricole de biosolides déshydratés

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

10.5 Contrat pour le scellement de fissure – Perma Route inc.

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec le Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Projet 2018-838 – Scellement de fissures n'ont pas été réalisés;

CONSIDÉRANT LE nouveau délai autorisé;

146-05-2020

147-05-2020

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro 18182B pour le scellement de fissures;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Perma Route inc accepte de renouveler sa soumission au montant 14 371,88 \$, incluant les taxes, pour l'exécution des travaux en 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit attribué le contrat pour le scellement de fissures à l'entreprise Perma Route inc. au montant 14 371,88 \$, incluant les taxes;

QUE les travaux soient réalisés durant la saison estivale.

ADOPTÉE

10.6 Vérification de la pompe du puits numéro 5

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 12 mai 2020.

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2020.

ADOPTÉE

149-05-2020

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 20h30, et qu'une séance d'ajournement soit tenue le 12 mai 2020 à 20h00.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.